



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# GéoMCE et Géoportail

Gestion et géolocalisation des mesures  
compensatoires environnementales

Présentation de l'application

Webinaire Éviter • Réduire • Compenser Région Grand Est  
20 et 22 juin 2023

Raphaël FORGET  
Bureau de l'expertise et de l'évaluation environnementale - CGDD



**2016** : La loi biodiversité demande dans son article 69 :

*« Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité définies au I de l'article L. 163-1 sont géolocalisées dans un **système national d'information géographique, accessible au public sur internet**. Les maîtres d'ouvrage fournissent aux services compétents de l'État toutes les informations nécessaires à la bonne tenue de cet outil par ces services. » (art. L. 163-5 du code de l'environnement).*

**Juillet 2017** : Première version déployée

**Novembre 2019** : Deuxième version intégrant le suivi/contrôle, disponible actuellement au lien suivant pour les agents ayant les droits d'accès :

[www.geomce.din.developpement-durable.gouv.fr](http://www.geomce.din.developpement-durable.gouv.fr).

# Qu'est-ce que GéoMCE ?



## Un outil instructeur

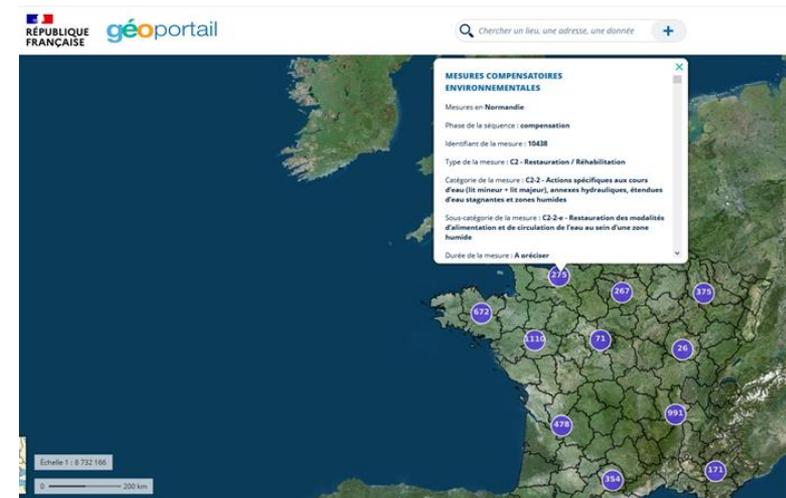
- d'alimentation et de gestion d'une base de données métier
- agrémenté d'une interface cartographique

# Qu'est-ce que la cartographie publique des mesures compensatoires ?



C'est la mise à disposition du grand public des mesures de compensations prescrites des atteintes à la biodiversité.

- Accessible depuis mars 2019 sur <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>
- Données versées depuis l'application GeoMCE (pas de nom d'espèce)
- Utilisation de la classification nationale des mesures ERC
- Outil d'aide lors du choix d'implantation du projet
- Mutualisation de mutualisation des mesures entre porteurs de projet



# Utilisation de GéoMCE



Qui sert à :

- **Bancariser les données descriptives**
  - d'un projet ;
  - des procédures qui y sont associées ;
  - des mesures ERCA spécifiques à ces procédures et des données textes et cartographiques.
- **Partager** ces données entre services instructeurs et de contrôle et permettre **le suivi et le contrôle** de ces mesures ERCA ;
- **Mutualiser/articuler** les mesures compensatoires de différents projets ;
- Alimenter la **cartographie publique des mesures compensatoires** prévue dans la loi biodiversité.

# Objectifs



- Améliorer la traçabilité de la localisation des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement ;
- Éviter la superposition de plusieurs mesures compensatoires identiques sur un même site ;
- Améliorer la mise en œuvre des mesures ;
- Améliorer le suivi et le contrôle des mesures ;
- Aider à l'implantation des projets (anticiper les mutualisations de MC biodiversité par exemple).

# À quels projets s'intéresse GéoMCE ?



➤ À des projets qui contiennent **au moins une** mesure E,R,C ou A en faveur de l'environnement au titre d'au moins une procédure.

➤ Dont la (les) mesure(s)

a (ont) été prescrite(s) dans un acte administratif

OU  
est (sont) prévue(s) dans le document de demande du MO visé par l'acte administratif.

➤ Procédures administratives susceptibles de prévoir des mesures :

ICPE, IOTA, AE (dont autorisation supplétive), dérogation espèces protégées, DUP, permis d'aménager, de construire, de détruire, travaux en site N2000 / espace protégé / site classé, etc.

# Origine des données dans GéoMCE



**Projet** (LGV, carrière, travaux sur berges...)

Données générales liées au projet (éléments descriptifs et cartographie) renseignées dans le SI métier correspondant (CASCADE, S3IC, ONAGRE, GUN, etc.)

**Procédure(s)** par thématique : ICPE, eau, espèces protégées...

Données spécifiques/procédure (éléments descriptifs, avis, autorisation spécifique/non, ...) renseignées dans le SI métier correspondant (CASCADE, S3IC, ONAGRE, etc.)

**Mesure(s) ERCA** cartographiables ou non, avec échéances ou non

# Remplissage obligatoire de GéoMCE



La partie **mesures COMPENSATOIRES** relatives à la **biodiversité** est à alimenter obligatoirement

- en vue de répondre à l'obligation de mise à disposition du public prévue dans l'article 69 de la loi biodiversité.
- alimentation de l'outil **nécessaire** si le projet comprend **au moins une mesure compensatoire « biodiversité »** (l'obligation d'alimentation se limitant à la dite mesure)
- alimentation **volontaire** de l'outil pour les **autres mesures. Outil conçu pour apporter une aide au service dans le suivi de leur mise en œuvre.**

*N.B : La distinction entre différentes catégories de mesures E,R,C et A a fait l'objet d'un travail parallèle au développement de l'application, et propose une déclinaison précise de la doctrine nationale ERC.*

---

# Remplissage obligatoire de GéoMCE



Mise en place du fichier Gabarit et d'un plugin Qgis pour faciliter le remplissage

« [...] Les MOA **fournissent** aux services compétents de l'Etat toutes les **informations** nécessaires à la bonne tenue de cet outil »

L.163-5 du CE

Le fichier gabarit est importé par les services instructeurs dans GéoMCE avec :

- Les emprises cartographiques ;
- Les métadonnées : champs descriptifs mesure (cf. guide d'aide à la définition des mesures ERC)

# Merci de votre attention

